

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 9

N° 1279

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1279

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

À l'alinéa 34, après le mot :

« mutualisation »,

insérer le mot :

« agréés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.